

Agora

La lettre du Conseil de développement
de la Métropole Européenne de Lille - février 2016

Conseil de Développement

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

n°21

Dossier : le financement des politiques de la MEL



édito

Agnès Démotié

Présidente du Conseil
de développement
de la Métropole Européenne de Lille

Pour la seconde plénière de l'année 2016, nous avons fait le choix de présenter les modes de financement des politiques de la MEL. Lors des travaux de saisines ou d'auto saisines, la question du financement des politiques publiques est régulièrement évoquée, montrant le souci du Conseil de développement d'être force de proposition mais aussi d'être économe des deniers publics. Depuis quelques années, pas une semaine sans qu'un journal télévisé, la presse nationale ou la presse locale n'évoquent les restrictions budgétaires auxquelles doivent faire face les collectivités locales.

Même si les membres de notre Conseil sont des citoyens avertis, devant la surabondance d'informations parfois très techniques, il est difficile d'avoir une idée claire de ce qu'est le budget d'une grande collectivité, comme la MEL.

Aussi, c'est tout naturellement que nous avons invité Alain Bernard, 1^{er} Vice-président de la MEL à la plénière du 29 mars dernier. Il nous a présenté le budget de l'institution ainsi que les décisions prises par la MEL pour mettre en œuvre les différentes politiques publiques.

Alain Bernard que nous remercions vivement s'est prêté à l'exercice et a pu dialoguer ainsi avec nos membres. Le débat et les échanges furent très riches, et c'est maintenant en toute connaissance que les prochains travaux du Conseil de développement pourront s'articuler au mieux du projet du territoire métropolitain.



Actualités

Le renouvellement partiel du Conseil dans les starting block !

Le Conseil de développement est renouvelé partiellement tous les deux ans. Ce renouvellement permet de remplacer les membres dont la participation s'achève après deux mandats de 4 ans et permet à ceux qui souhaitent continuer à s'investir après un premier mandat de renouveler leur engagement. C'est aussi l'occasion pour la présidence d'encourager ceux qui se sont investis à poursuivre et ainsi faire vivre ce laboratoire d'idées et de paroles citoyennes.

Pour ceux qui ont éprouvé des difficultés à concrétiser leur engagement, c'est aussi l'occasion de laisser leur place à de nouveaux membres et ainsi renforcer la diversité de cette assemblée.

Si vous souhaitez relayer à votre tour cet appel à candidater, il est encore temps, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 11 juillet.

En octobre 2016, ce sont entre 50 et 80 nouveaux membres qui rejoindront nos rangs. Pour les inviter à rejoindre le Conseil de Développement, la Présidence, le Bureau et l'équipe d'appui font largement appel aux membres en exercice qui sont nos meilleurs ambassadeurs.

Rendez-vous à la rentrée pour faire leur connaissance et démarrer avec eux une nouvelle année riche de débats et d'idées pour le territoire, ses élus et ses citoyens !

agenda

4 juillet 2016

Plénière « temps de la Ville »
> MEL - Salle du Conseil

8 septembre 2016

« La Métropole entreprenante » - 18h à 20h
> MEL - Salon de réception

17 septembres 2016

Café métropolitain « Vivre dans une smart city » - 18h à 20h
> MEL

La
Métropole
nous
passionne!

Dossier : Financement de

Le budget primitif de la MEL pour 2016

Le budget de la MEL est en hausse de 26 millions d'euros, soit 1,6 milliard d'euros à répartir sur huit pôles.

Le budget général et les transports représentent 92% du budget.

La stratégie économique réaffirmée par la MEL s'organise autour de la stabilité des taux de fiscalité, la recherche de recettes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien d'un niveau d'investissement conséquent, sans hausse de l'endettement.

Le contexte demeure contraignant avec une faible croissance économique et un effort national en faveur du redressement qui impacte la dotation globale de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement est de 1 192 millions d'euros et le budget d'investissement de 417 millions d'euros pour un budget total de 1 609M€.

La répartition des dépenses est la suivante :

- Transports : 43%
- Ecologie urbaine : 26%
- Espace public-voirie : 8%
- Logement et politique de la ville : 7%
- Développement économique – emploi – recherche : 6%
- Rayonnement de la métropole : 5%
- Aménagement du territoire – urbanisme : 4%
- Autres : 0,3%.



44% des recettes fiscales sont liées à la croissance économique

Questions à...

Comment faites vous pour être à l'heure à vos rendez-vous métropolitains ?



Caroline Vanmoorleghem

Collège des personnes physiques - Responsable des affaires juridiques et des marchés publics à la chambre des métiers et de l'artisanat Nord-Pas de calais

« Plénière très intéressante qui a permis de mieux comprendre les faibles marges de manœuvre de nos élus dans la perception des recettes. Seules deux taxes voient leur taux librement fixé par la MEL : la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La présentation faite par le Vice-président en charge des finances était concise et volontairement pédagogique pour permettre à chacun de s'approprier ce sujet parfois complexe. Dommage que la baisse des dotations de l'Etat limite certains projets pour notre Métropole, notamment la création d'une piscine olympique dont on parle depuis longtemps. »

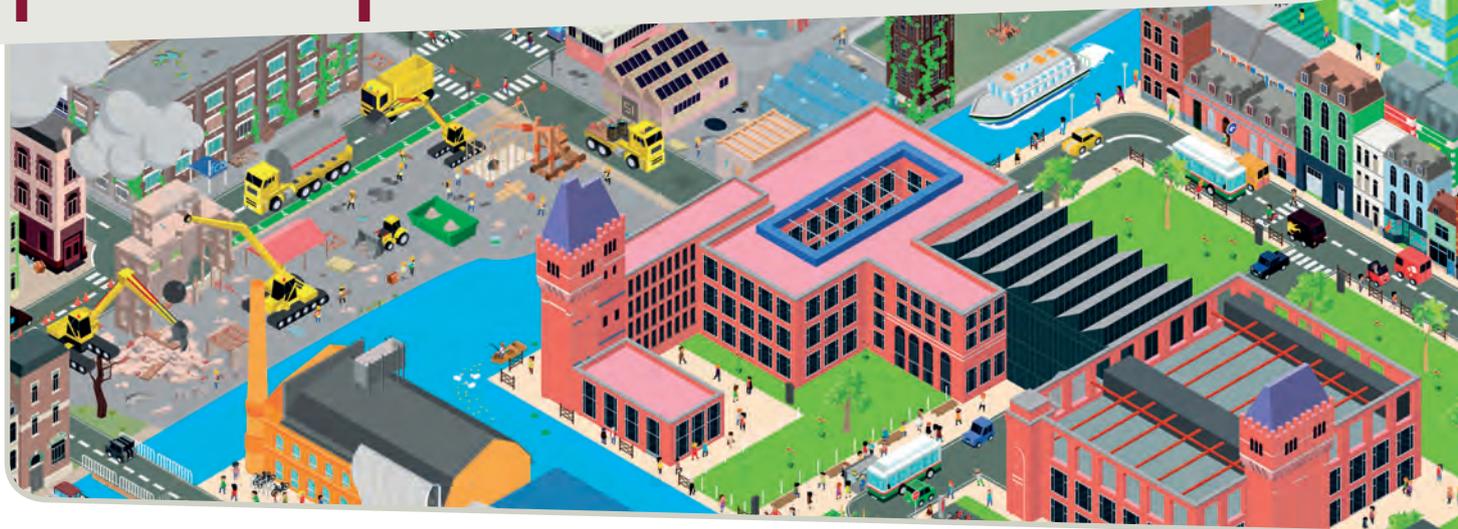
Bruno Delaye

Collège économique - Président de l'Union locale CFTC de Lille

« J'ai beaucoup apprécié le témoignage du Vice-président en charge du budget, celui-ci exprime avec conviction les arbitrages budgétaires et son engagement d' élu. Cela m'a d'ailleurs permis de l'interpeller et d'exprimer mon ressenti de citoyen, surtout quand certains sujets sont mal compris ou qu'ils semblent parfois décalés avec les attentes des métropolitains. C'est donc un exercice très concret et notre mandat de membre du Conseil de développement prend tout son sens ».



Les politiques de la MEL



« Une institution comme la MEL doit investir... »

C'est le message qu'a voulu faire passer Alain Bernard, 1^{er} Vice-Président en charge des finances à la MEL. Pour cela il a expliqué de façon très claire les mécanismes du budget de la Métropole que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Il a souligné en s'appuyant sur les chiffres 2016 que la MEL avait le 3^{ème} plus important budget des métropoles françaises derrière le Grand Lyon (qui cumule les compétences de la Métropole et du Département) et Marseille Provence Métropole. En matière d'investissement la MEL présente le deuxième plus important budget des métropoles françaises.

Il a également rappelé la stratégie financière que la MEL met en œuvre depuis 2014 :

- Maintenir voire baisser le niveau d'endettement tout en ayant un niveau d'investissement important,
- Rechercher activement de nouvelles recettes notamment au travers du contrat de plan Etat-région 2015-2020 dont la MEL est signataire pour la première fois,
- Réduire les dépenses de fonctionnement, même si les efforts réalisés durant les deux premières années du mandat font qu'elles semblent aujourd'hui arriver à un niveau incompressible.

En matière de dépenses, la priorité est donnée à l'investissement : « la MEL veut maintenir un haut niveau d'investissement face aux besoins importants

de la Métropole en termes de transport (premier poste de dépenses), de logement et de développement économique.

Quant aux ressources, elles proviennent à 45% des contribuables métropolitains (28% par les ménages et 72% par les entreprises) et 26% sont apportés par l'État au travers des dotations, compensations et subventions diverses.

Sur ces ressources, Alain Bernard a pointé les difficultés auxquelles sont confrontées toutes les collectivités locales plus particulièrement la MEL : « La réforme de la taxe professionnelle nous a fait perdre 50% de notre pouvoir fiscal... 44% des recettes fiscales sont liées à la croissance économique. Avec une croissance nulle, les recettes sont restreintes. En outre, les collectivités doivent participer au redressement des comptes de l'Etat... La baisse des dotations de l'Etat représente une perte de recette de 36 millions d'euros sur 2014-2015, 26 millions pour 2016 et 32 millions pour 2017... »

Là encore, Alain Bernard a été très clair : « Pour améliorer les recettes

et pallier à la baisse des dotations, il faut une prospérité économique et par conséquent que des entreprises s'implantent sur notre territoire. »

Questionné par des membres de l'assemblée sur les répercussions qu'auront ces baisses de dotation sur les investissements de la MEL, Alain Bernard n'a pas éludé la question. Il a indiqué que même avec un niveau d'investissement de plus de 400 millions d'euros, ce sont plusieurs projets comme la piscine olympique, le RER Lens-Lille ou des projets de voirie qui devront attendre.

Les nombreuses questions posées par nos membres ont permis de faire le tour du sujet, y compris sur des questions techniques comme l'endettement. Les participants ont ainsi mieux perçu le mécanisme des dépenses, la place des différentes politiques publiques dans le budget de la MEL, le tout sans tabou et ni langue de bois.

Seul regret, malgré une demande générale et renouvelée par les membres du Conseil de développement pour mieux connaître le fonctionnement de la MEL, il n'y eut qu'une quarantaine de personnes présentes.



Du côté de l'Eurométropole

Présentation du nouveau directeur de l'agence

Pour le **renouveau eurométropolitain**, les élus ont nommé Loïc Delhuvette nouveau directeur du Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) ; jeune, talentueux et expert, il s'affiche pragmatique, au service du citoyen, créatif. Enfin, après 6 mois de chaise vide, vive l'avenir !

Pour concilier le manque de vision des uns et l'ingérence des autres, laissons au Forum de la Société civile la chance de s'engager, d'être

impertinent, innovant et force de proposition. Sa plénière du 3 juin a développé le dialogue, a jeté les bases d'une intelligence collective. Jean François Dutilleul préside cette nouvelle dynamique et libère la parole.

Envie retrouvée et enthousiasme devraient permettre au Forum d'être le haut-parleur des citoyens de l'Eurométropole.

Loic.delhuvette@eurometropolis.eu



Quoi qu'est-ce ?

Péage urbain : et si MEL sautait le pas ?

Singapour, Milan, Londres, Stockholm ont instauré le péage urbain depuis plusieurs années... Alors, pourquoi pas la Métropole ? Est-ce une nouvelle façon de ponctionner les finances des citoyens, un moyen efficace de décongestionner le trafic en hypercentre urbain ou une politique volontariste de développement durable ? Si les péages les plus anciens sont non discriminants, instituant un paiement pour tous, les nouvelles technologies telles que les caméras à lecture de plaque, apportent plus de modularité et permettent de différencier les utilisateurs, les horaires, les types de véhicules : à Milan, les véhicules électriques sont exemptés de péage. A Singapour, le prix évolue

en temps réel en fonction du trafic. La tendance est aussi à la définition des LEZ (low emission zones) où sont interdits les véhicules les plus polluants qui peuvent se combiner avec les péages urbains comme à Londres. En France, les décideurs politiques n'ont pas franchi le pas, par peur d'une levée de boucliers des citoyens. Pourtant, l'expérience internationale montre que, même si la population est réticente de prime abord, le fait de passer par un stade d'expérimentation amène ensuite l'adhésion. Alors, MEL voudra-t-elle tenter l'expérience ?



Parole à :

Ce 23 mai, c'est à la Condition Publique de Roubaix que le Conseil de Développement avait installé son café métropolitain sur le thème de l'économie collaborative.

Pour Christian du Tertre, professeur à Paris 7 et grand témoin de la soirée « Il est nécessaire de changer le modèle économique et offrir une nouvelle trajectoire à notre société marquée par un modèle économique industriel à bout de souffle. Face au désengagement des citoyens et des travailleurs 3 nouveaux modèles émergent : l'économie collaborative (ou économie du partage), l'économie circulaire (quand les déchets de l'un deviennent la matière première de l'autre) et l'économie de la fonctionnalité (quand l'usage prévaut sur la possession). Toutes trois ont pour ambition une suite plus durable et pleine de sens à notre logique industrielle. »

Pour Claire-Marie Mériaux, spécialiste de l'innovation sociale et numérique, l'accélération de ces nouveaux modes de consommation s'est faite essentiellement par le numérique qui connecte l'offre

et la demande et ré-humanise une économie qui s'ancre de plus en plus dans les territoires.

C'est ainsi qu'entre autres initiatives métropolitaines, Superquinquin projet de supermarché collaboratif à Lille Fives, devrait voir le jour en 2017. Porté par des femmes et des hommes désirant créer une alternative à la grande distribution, en proposant des produits de qualité à des prix accessibles à tous.



Conseil de développement
1 rue du Ballon - CS 50749
59034 Lille Cedex

Tél. : +33 (0)3 59 00 64 52
Email : conseildev@lillemetropole.fr
Site : www.conseildeveloppement.fr

Directeur de la publication : Agnès Démotié - Rédaction : Yves Bogaert, Stéphanie Bost, Maureen Delettre, Lise Delsart-Roggo, Ariane Epée, Stéphane Ledez, Adam Prominski et l'équipe de coordination du Conseil - Crédits photos : MEL
Impression : MEL, 1 rue du Ballon, Lille - Dépôt légal : mars 2009 ISSN : 2101-6615 - Imprimé sur papier recyclé

Suivez le Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille sur les réseaux sociaux :
Facebook : conseildeveloppementlillemetropole / Twitter.com : MEL_CDDev

